

## Réunion conseil municipal : 14 janvier 2022 à 18h00

**Présent(s) :** BEAUVAIS Philippe, TISSIER Béatrice, Kévin COLIN, Jacques BISSEY, MOULIN Alexandre, Edward VANDEVYVERE, GONDOUIN Anne-Sophie, MATHIEU Johnny

**Absent(s) excusé(s) :** Emilie LEMONNIER, PAIN Isabelle

**Secrétaire de Séance :** Alexandre MOULIN

### **APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 26 NOVEMBRE 2021**

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité des présents

### **CDC Argentan Intercom : lancement du PLUI-H**

Monsieur le Maire informe les conseillers du lancement du PLUI-H (Plan local d'Urbanisme Intercommunale – Habitat). Ce Plan remplacera la carte communale actuelle.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques ou des demandes particulières afin de les intégrer dans ce plan.

Aucune remarque ou demande a été faite.

### **Te61 : Nouvelle modification des statuts du Te61 et mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes**

Le Maire fait part à l'assemblée du courriel du Président du Te61 du 30 septembre 2021 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du Te61 doivent être adaptés en permanence, en particulier pour pouvoir répondre aux attentes de nos collectivités ou groupements (EPCI) auprès du Syndicat.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de sa séance du 29 septembre dernier, diverses modifications aux statuts actuels, qui ont été acceptées, portant notamment sur :

- Les nouvelles dispositions, notamment liées aux enjeux de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015, permettant au Te61 de prendre des participations dans des sociétés de projets, d'ouvrir la possibilité de créer une Société d'Economie Mixte (SEM) en lien avec les activités du Syndicat, et pour faire face à la diversité croissante des besoins des communes mais aussi des groupements de collectivités territoriales (EPCI) adhérentes ;
- Et permettre aux groupements de collectivités d'adhérer au Te61 qui dispose de techniciens, de marchés et de compétences spécialisées telles que le diagnostic de ses installations d'éclairages publics et les éventuels travaux qui en découleront.

Après cet exposé, le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur ces modifications statutaires et à prendre acte des changements intervenus dans la composition des collectivités membres du Te61.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications statutaires ci-dessus,
- **PREND ACTE** des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.

### **Te61 : approbation du rapport d'activité 2020**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'activités du Te61 de l'année 2020 validé par les membres du Comité Syndical.

Il demande aux membres présents de bien vouloir en prendre connaissance et de délibérer sur ce rapport de 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVENT** le rapport d'activités 2020.

## Transfert de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides au Te61

Vu le Code Générales des collectivités territoriales et notamment son article L2224-37,

Vu la délibération du Comité syndical du Te61 en date du 30 juin 2015 relative à la modification des statuts du Te61,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°32 en date du 27 novembre 2015 portant modification des statuts du Te61,

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 30 juin 2015, le Te61 exerce la compétence « infrastructures de bornes de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides ».

Monsieur le Maire expose que pour bénéficier de cette prestation, le conseil municipal de Commeaux doit transférer cette compétence au sein du Te61. Il précise que dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations restent la propriété du Te61.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- **REFUSE** de transférer au Te61 la compétence « infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

## Préparation du Budget 2022

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2021 provisoire et fait des propositions pour 2022.

### QUESTIONS DIVERSES :

- Vitesses importantes dans le bourg et à brévaux
- Problème de divagation de chiens